

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-700291

11/12/2019

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 128.1X Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Kamelia Nekhay

Date de naissance : 06.12.1989

Adresse : Agence Casablanca, Royal Air Maroc

Tél. : 0662765224 Total des frais engagés : 300 dh

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENNIS Mohamed
Gynécologue
54, Boulevard Ghandi

Date de consultation :

1 AVR. 2019 Tél: 06 79 42 00 66

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11/12/2019

Signature de l'adhérent(e) : M. H. HAKANI

Autorisation CNPD N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/03/22	c2		350 dh	INP : 091026818 Dr. BENNIS M. M. Gynécologue 54, Boulevard Ghazi Tel. 06 79 42 00 66

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

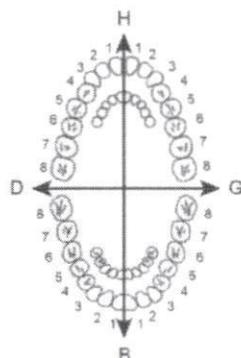
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire TADARIS Dr. de Hay Tunisie Rue T. S. 63-1105 CS 22 83 63 1105 183	23/3/2022	BSS 0.1	600.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

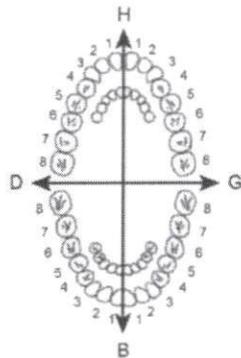
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	11433553
	35533411	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur Md Bennis

Gynécologue - Obstétricien

Diplômé de la Faculté de médecine de Reims

Infertilité du couple

دكتور محمد بنيس

طبيب أمراض النساء والتوليد

خريج كلية الطب ريمس

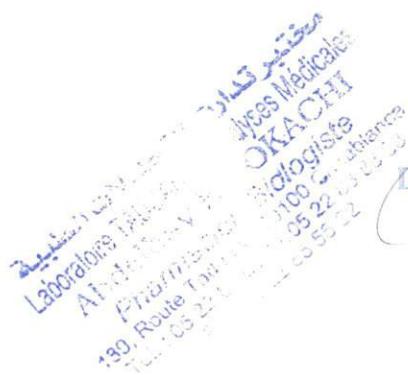
عقم الزوجين

Casablanca, le 21.3.22

Mc Kalsaj Kacelie

Sur dosage

E 2



M.M.
Dr. BENNIS Mohamed
Gynécologue
54, Boulevard Ghardi
Tél: 06 79 42 00 66

Consultation d'infertilité - Tél. : 06 79 42 00 66

Clinique Ghandi 54, Bvd Ghandi Casablanca - Tél. : 05 22 39 81 94

E-mail : gfbennis@gmail.com



مختبر «تدارت» للتحاليلات الطبية

Laboratoire «Taddart» d'analyses médicales

الدكتور عبد الحفيظ العكاشي Dr. Abdelhay EL OKACHI

Pharmacien Biologiste

Diplômé de l'Université de Bordeaux

Ex. chef du Laboratoire de Biochimie CHU de Casablanca

CES de Biochimie,
d'Hématologie,
d'Immunologie,
de Parasitologie,
de Bactériologie,
& Virologie cliniques,
Certificat de reproduction
humaine

Casablanca le mercredi 23 mars 2022 Madame KABBAJ KAMELIA

MUT20

FACTURE N°	49134
------------	-------

Analyses :

Sérologie Chlamydia trachomatis (C) -----	B	300	
17 Beta Estradiol -----	B	250	Total : B 550

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	600,00 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Six Cents Dirhams

مختبر تدارت للتحاليلات الطبية
Laboratoire TADDART d'Analyses Médicales
Abdelhay EL-OKACHI
Pharmacien Biologiste

189, Route Taddart / 20100 Casablanca
Tél. : 05 22 83 66 11 / 05 22 83 88 33

189, Bd. Al Hachmi Al Filali «Ex Route Taddart» - 20100 - Casablanca Fax: 05 22 85 55 22

Tél.: 05 22 83 88 33 / 05 22 83 66 11 - Fax : 05 22 85 55 22 - E-mail : lab.taddart@gmail.com - INPE : 093001337
Autorisation 1960 - RC : 198322 - Patente 36376624 - IGR : 52900670 - ICE : 001534856000004 - CNSS : 1210640



مختبر «تدارت» للتحاليل الطبية

Laboratoire «Taddart» d'analyses médicales

الدكتور عبد الحفيظ العكاشي Dr. Abdelhay EL OKACHI

Pharmacien Biologiste
Diplômé de l'Université de Bordeaux
Ex. chef du Laboratoire de Biochimie CHU de Casablanca

CES de Biochimie,
d'Hématologie,
d'Immunologie,
de Parasitologie,
de Bactériologie,
& Virologie cliniques,
Certificat de reproduction
humaine

Dossier ouvert le : 23/03/22
Prélèvement effectué à 08:52
Edition du : 25/03/22

Madame KABBAJ KAMELIA

Né(e) le: 06/12/1989
Docteur MOHAMED BENNIS
Réf. : 22C609

Compte Rendu d'Analyses

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

SEROLOGIE CHLAMYDIA TRACHOMATIS

Ac anti-Chlamydia trachomatis IgG (Index)-----: 0,039
(CLIA)

Négatif

Interprétation :

Index < 0,9 : Négatif
0,9 < Index < 1,1 : Equivoque
Index > 1,1 : Positif

HORMONOLOGIE

(Chemiluminescence Cobas e411)

17 BETA OESTRADIOL -----: 2 267,0 pg/ml

21/03/2022

1748,0

Valeurs usuelles

Homme	:	< 60
Femme	:	
Phase folliculaire	:	30 - 150
Pic ovulatoire	:	200 - 400
Phase lutéale	:	120 - 300
Ménopause	:	< 60

مختبر تدارت للتحاليل الطبية
Laboratoire TADDART d'Analyses Médicales
Abdelhay EL-OKACHI
Pharmacien Biologiste
189, Route Taddart - 20100 Casablanca
Tél. : 05 22 83 66 11/05 22 83 88 33
Fax: 05 22 85 55 22